Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 septembre 2026

sous la Présidence de Monsieur Yassin NOUR, Président

Préavis 17-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz - Etudes de projet (SIA 32 à 41)

Crédit demandé CHF 400'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2026 du 13 mai 2026,
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI),
vu le préavis de la Commission des finances,
vu l'acceptation d'un deuxième débat par le Conseil lors de la séance du 24 juin 2026,

décide

1. de ne pas allouer à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC, destiné à financer les études d'ouvrage pour la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Yassin NOUR

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 30 septembre 2026